

Membre du « Comité Opérationnel chargé de l'expérimentation
sur l'abaissement de l'exposition aux champs électromagnétiques »
dans le cadre du Grenelle des Ondes.

L'ANTENNE WIFI DE VOTRE QUARTIER...C'EST VOUS !!!

Ce message s'adresse à vous si vous disposez d'une « box » d'accès Internet (et le cas échéant télévision et téléphone) mise à disposition par un opérateur télécom.

Sur cette boîte, pour votre accès à Internet, vous utilisez le réseau sans fil (WiFi)... ou pas, si vous l'avez désactivé au profit d'une liaison filaire (par câble ou CPL (Courants porteurs en ligne)).

Mais, le saviez-vous ? Votre « box » peut être la source de non pas un, mais deux réseaux sans fil : le vôtre, et un réseau dit « communautaire », qui a une portée beaucoup plus large puisqu'il « arrose » tout le quartier. Ce réseau, en accès libre pour tous les abonnés de l'opérateur, sert aux personnes qui souhaitent se connecter « en mobilité », c'est-à-dire en passant dans la rue ou en faisant une pause dans le parc. Ils se connectent... en utilisant votre boîte !!

Et cette fonction est activée par défaut, c'est-à-dire qu'elle a commencé à fonctionner dès que vous avez mis votre box en service, que vous en ayez conscience ou pas. Elle reste activée tant que vous ne l'avez pas éteinte, même si vous avez désactivé votre WIFI « maison ».

Il en découle plusieurs conséquences :

- vous servez d'antenne WIFI à votre opérateur télécom, à vos frais, puisque c'est à partir de votre électricité, et en permanence puisque la boîte émet tout le temps, que le réseau soit effectivement utilisé ou pas ;
- vous prenez double dose de champs électromagnétiques et vous en faites prendre double dose à vos voisins, qui n'en demandent sans doute pas tant et chez qui se trouvent peut-être des personnes fragiles (bébés, personnes âgées ou malades, personnes sensibles aux champs électromagnétiques), qui sont complètement démunies pour localiser l'origine de leurs maux ;
- vous êtes susceptible d'engager votre responsabilité si votre boîte est utilisée à des fins illégales, ne serait-ce que pour du téléchargement réprimé par la loi HADOPI. Certes, théoriquement, l'utilisateur doit s'identifier, et tout aussi théoriquement, il n'a pas accès à vos propres données de connexion ni à votre disque dur. Mais nous savons tous qu'il existe des logiciels permettant de « surfer » de façon anonyme ; et d'une façon générale, on sait que la créativité des hackers est sans limites. La collecte des informations sur les réseaux sans fil des particuliers a été menée par les voitures de Google, qui sillonnent le monde depuis 2007 dans le cadre du programme «Street View». En plus de prendre des photographies des rues, ces véhicules ont enregistré la localisation et le nom des réseaux Wi-Fi, afin d'enrichir la base de données du service de géolocalisation de Google. Mais elles ont aussi intercepté les données transitant sur les réseaux non cryptés, en France et dans les autres pays où Street View est opérationnel.

Et plus généralement, êtes-vous d'accord pour rendre ce service à l'opérateur ? Vous a-t-on mis au courant des modalités et des conséquences ? Vous a-t-on demandé votre avis ? Même sans parler du risque sanitaire il y a là une manipulation du consommateur qui n'est pas acceptable.

Vous ne croyez pas à ce que vous êtes en train de lire ? Appelez votre opérateur et parlez-lui du WiFi communautaire. Il reconnaîtra que cela existe (même s'il vous expliquera que ça émet peu, que c'est sans risque, que cela rend service, etc...).

Vous pouvez désactiver le WiFi communautaire et cesser de vous exposer à tous ces risques, même si vous voulez utiliser votre WiFi « maison » : ce sont deux réseaux différents. Pour connaître la marche à suivre, consultez le document Robin des Toits : http://www.robindestoits.org/_a227.html

Ou demandez à votre opérateur, si votre type de « box » n'est pas répertorié sur la fiche « robin ».

Faites circuler ce message autour de vous !! Vos voisins figurent peut-être parmi les contacts des contacts de vos contacts !!

Le WIFI, pourquoi c'est dangereux : http://www.robindestoits.org/_a1055.html